



# Budget participatif 2022

## Quoi ?

*Le budget participatif est un dispositif qui permet aux habitants et associations celloises de s'impliquer activement et directement dans la vie de leur Commune et proposer l'affectation d'une partie du budget annuel de la Commune à un projet citoyen d'intérêt général qu'ils mettront eux-mêmes en œuvre. Le budget participatif 2022 est fixé à 5000€ TVAC.*

## Pour qui ?

*Tout citoyen résidant à Celles peut répondre à l'appel à projet. Cependant, il convient d'être organisé sous l'une des deux formes suivantes :*

- *une entité juridique reconnue comme personne morale (type ASBL, coopérative, institution...), une association de fait ou un comité existant représenté par un porteur de projet ;*
- *un groupe de citoyen (ex. : habitant d'un même quartier ou d'une même rue) représenté par un porteur de projet.*

## Comment ?

*Grâce au formulaire d'inscription, les habitants peuvent envoyer leur idée de projet qui pourra être validé par les membres du jury de sélection.*

## Quand ?

*Jusqu'au **30 juin 2022**, les habitants pourront déposer leurs propositions à l'administration communale en remplissant un formulaire disponible sur le site internet de la Commune.*

*Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures doivent être adressés :*

- *par courriel à l'adresse [pcs@celles.be](mailto:pcs@celles.be) en téléchargeant le formulaire disponible en bas de page*
- *par voie postale (rue parfait 14, 7760 Celles) à l'administration communale*
- *avant fin juin 2022.*

*Vous retrouverez l'ensemble des règles dans la Charte du Budget participatif.*

## Documents à télécharger

- *Charte budget participatif*
- *Formulaire de candidature*

*Plus d'infos  
Margaux Verfaillie  
Plan de Cohésion Sociale  
069/85.77.78 (60)  
[pcs@celles.be](mailto:pcs@celles.be)*